

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 24 du 07 août - 1 page - Numéro ordre postal : 65

Maïs

Ravageurs

Les captures de pyrales ont nettement diminué dans les deux dernières semaines de juillet, à l'exception de quelques sites où les valeurs restaient conséquentes comme à Crisenoy et Maisoncelles en Brie (77). Cette semaine, quelques pyrales sont toujours capturées dans les pièges qui font encore l'objet d'un suivi. L'an passé, nous avions trouvé des pyrales jusqu'à fin août-début septembre. Le risque lié à cette partie tardive du vol est très faible.

Comme l'an passé, nous effectuerons des sondages larvaires dans des parcelles non traitées, à partir de la mi-août. Si vous avez des parcelles dans ce cas, vous pouvez dès à présent nous envoyer un plan d'accès à la parcelle (fax : 01-41-73-48-48) ou nous contacter.

Betteraves

Maladies

L'oïdium est observé dans de nombreuses parcelles. Des taches de cercosporiose et de ramulariose sont également visibles, notamment dans le sud de la région (Tousson, Larchant, Château-Landon...). La rouille est encore discrète.

Toutes les parcelles ont dû recevoir une protection dans la deuzième quinzaine de juillet. Surveillez les parcelles 3 semaines après la première intervention, et ré-intervenez ci nécessaire dès l'apparition de nouveaux symptômes.

Ravageurs

Peu de dégâts de noctuelles. Présence de quelques larves de pégomyies dans des parcelles du nord de la région.

Tournesol

Maladies

Les quelques symptômes de mildiou qui avaient été signalés dans le bulletin du 9 juilletdans le sud Seine et Marne, sont en réalité de l'albugo. Cette maladie, appelée aussi rouille blanche du tournesol, a été détectée pour la première fois en France en 1994 dans le Sud-Ouest. C'est la première année que nous l'observons dans notre région.

Elle se manifeste par des décolorations diffuses de la face supérieure de feuilles, et la présence de points blancs dispersés à la face inférieure, qui peuvent être confondus avec des fructifications de mildiou. La différenciation entre les deux maladies peut se faire sous deux aspects :
- la localisation des symptômes (les fructifications restent généralement groupées de part et d'autre des nervures),
- l'évolution des symptômes (l'albugo évolue rapidement sous forme de cloques et de croûtes).

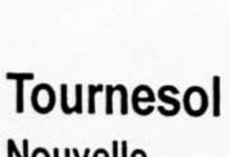
Les connaissances actuelles indiquent une nuisibilité faible de cette maladie, qui affecte une faible surface foliaire. A suivre.

* *

Dans le prochain bulletin, un point colza avant les implantations :
- désherbage,
- phoma,
- CONTANS

Betteraves
Point maladies.

Tournesol
Nouvelle maladie.



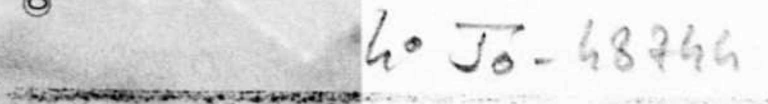
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique C.P.P.A.P n°0904 B 00536
ISSN n°0767-5542

Tarifs :
Courrier 59,46 euros
Fax 68,6 euros







Ile de France
juillet 2002

Réglementation

Homologation européenne

Anciennes molécules :

- non ré-inscription sur la liste européenne de l'hydroxyde de fentine et de l'acétate de fentine.

Ces matières actives entrent dans la composition de plusieurs fongicides de la betteraves :
- pour l'hydoxyde de fentine : ANTARES - TOPSUC - DOMARK F - TIMBAL F - PENNSUC.
- pour l'acétate de fentine : ALTO BS - BRESTAN 10.

Ces spécialités verront donc retirées leurs autorisations de vente dans les prochains mois.

Bilan des contrôles de pesticides 2001

La loi d'orientation agricole de 1999 a étendu les possibilités de contrôle de l'utilisation des pesticides. Pour le premier plan en 2000, 624 contrôles ont été effectués au niveau national.
En 2001, le nombre d'opérations réalisées se monte à 1639, dont :
- les 3/4 au titre du programme national : contrôles chez les applicateurs agricoles ou non agricoles, tracabilité de la distribution de l'aldicarbe et du daminozide, chantiers de fumigation ou de traitements aériens..,
- environ 1/4 dans le cadre d'actions régionales complémentaires : contrôles d'arrêtés préfectoraux relatifs à l'utilisation des triazines (Bretagne, Seine et Marne), de la bromadiolone ou du diuron.

Les 1176 contrôles réalisés chez les utilisateurs ont donné lieu à 13 procès verbaux (dont 11 en rapport avec les arrêtés atrazine), et 347 rappels à la réglementation pour les motifs suivants :
- dans près de 55% des cas, pour détention de produits périmés ou détournements d'usages,
- dans 27% des cas, pour défaut d'agrément applicateur / distributeur, ou non conformités des conditions de stockage,
- dans 8% des cas, pour non respect des exigences de sécurité dans les chantiers de fumigation.

En ce qui concerne les 463 contrôles réalisés au stade de la distribution, 4 procès verbaux ont été dressés et 291 rappels à la réglementation notifiés, liés :
- à la détention de produits périmés, des importations illicites, des préconisations erronées dans 55% des situations,
- à l'agrément distributeur et aux conditions de stockage dans 25% des cas.

Un programme renforcé de contrôle a été prévu en 2002.

Agrément distributeur - applicateur

Cet agrément mis en place en 1996 (Loi du 17 / 06 / 92) concerne :
- les distributeurs des produits antiparasitaires classés très toxiques (T+), toxiques (T), cancérigènes, mutagènes, tératogènes,
- les applicateurs de produits antiparasitaires agissant en prestataires de service. Sont concernés les agriculteurs réalisant des applications au champ ou à la ferme (traitements de semences) pour un tiers en prestation.

L'agrément donné par le Service Régional de la Protection des Végétaux repose entre autre sur la détention du certificat d'applicateur et de distributeur, obtenu en fonction du diplôme ou de l'expérience professionnelle du demandeur.

Le certificat à une validité de 5 ans. La demande de renouvellement doit se faire au moins 6 mois avant sa date d'expiration.

Pour tout renseignement sur l'obtention du certificat ou son renouvellement, contactez le :

Service Régional de Formation et Développement
tél : 01-41-24-17-00